

Cercle d'histoire
d'archéologie et de
folklore d'Uccle
et environs



Geschied- en
heemkundige kring
van Uccle
en omgeving

UCCLENSIA

Revue bimestrielle - Tweemaandelijks tijdschrift

Novembre - November 2011

237



Le Cercle d'histoire, d'archéologie et de folklore d'Uccle et environs

Fondé en 1966, il a pris en 1967 la forme d'une a.s.b.l. et groupe actuellement près de 350 membres cotisants.

A l'instar de nombreux cercles existants dans notre pays (et à l'étranger), il a pour objectifs exclusifs d'étudier et de faire connaître le passé d'Uccle et des communes environnantes et d'en sauvegarder le patrimoine. Dans ce but il organise un large éventail d'activités: conférences, promenades, visites guidées, excursions, expositions, éditions d'ouvrages, fouilles, réunions d'étude.

En adhérant au cercle, vous serez tenus au courant de toutes ces activités et vous recevrez cinq fois par an la revue "UCCLENSIA" qui contient des études historiques relatives à Uccle et à ses environs, notamment Rhode -Saint-Genèse, ainsi qu'un bulletin d'informations.

Le cercle fait appel en particulier à tous ceux qui sont disposés à collaborer à l'action qu'il mène en faveur d'un respect plus attentif du legs du passé.

Administrateurs:

Jean-Marie Pierrard (président)

Patrick Ameeuw (vice-président)

Pierre Goblet (trésorier)

Françoise Dubois-Pierrard (secrétaire)

André Buyse, Léo Camerlynck, Eric de Crayencour,

Marie-Jeanne Janisset-Dypréau, Stephan Killens,

Yvan Nobels, Roger Schonaerts,

Clémy Temmerman, Louis Vannieuwenborgh

Mise en page d'Ucclesia : André Vital

Siège social:

rue Robert Scott, 9

1180 Bruxelles

téléphone: 02 376 77 43

courriel: patrick.ameeuw@skynet.be

n° d'entreprise 410.803.908

CCP: 000-0062207-30

IBAN : BE15 0000 0622 0730

Montant des cotisations:

Membre ordinaire 10 €

Membre étudiant 5 €

Membre protecteur 15 € (minimum)

Prix au numéro de la revue Ucclesia: 3 €

UCCLENSIA

Novembre 2011 - n°237

November 2011 - nr 237

Sommaire - Inhoud

Saint Roch et la peste, à Uccle et ailleurs (2) <i>Eric de Crayencour</i>	2
Les origines de l'abbaye d'Affligem <i>Patrick Ameeuw</i>	16
Ik Dien, Zei de Politieman (7) <i>Fritz Franz Couturier</i>	24
La vie du Cercle	26
Nouvelles brèves	28

En couverture : Le moulin de Neckersgat (en restauration) lors des journées du patrimoine 2011.

Nous déplorons l'utilisation de tuiles neuves

En couverture arrière : Le tram 9, "Silenceke" à l'arrêt de la gare de Calevoet

On aperçoit à l'arrière-plan la passerelle et le passage à niveau de la gare. (coll. Yves Barette.)

Publié avec le soutien de la Communauté française de Belgique, Services de l'Education permanente
et du Patrimoine culturel, de la Commission communautaire française de Bruxelles - Capitale
et de la commune d'Uccle

Saint Roch et la peste, à Uccle et ailleurs (2)

Eric de Crayencour

APRÈS avoir décrit la peste et retracé sa longue histoire faite de pandémies, l'auteur aborde dans cette deuxième partie les moyens employés pour lutter contre le terrible fléau.

C. Les réactions face au fléau.

1. La crainte.

Quoi de plus naturel ! Ce n'est pas pour rien que nous utilisons encore l'expression *craindre* (quelqu'un ou quelque chose) *comme la peste*.

2. La fuite.

C'est la solution la plus courante, et d'ailleurs la plus recommandée – y compris par la Faculté de Médecine de l'Université de Paris qui, consultée par le roi lors de la peste noire, rappelle le mot d'ordre tenant dans les trois adverbess *cito, longe, tarde* (Pars vite, au loin, et reviens tard). Les grands et tous ceux qui ont les moyens – comme de nos jours, par exemple en temps de guerre – fuient l'espace confiné des villes pour se réfugier dans leur propriété de campagne ou dans une petite ville épargnée par la contagion.¹ La fuite est, avouons-le, une réaction bien normale. Ne dit-on pas fuir quelqu'un ou quelque chose comme la peste ? La solution est d'autant plus compréhensible que les médecins médiévaux, suivant en cela leurs devanciers grecs de l'Antiquité (Hippocrate, Galien), sont persuadés que la peste provient de l'infection de l'air. Le monde savant a tendance à mettre cette corruption de l'air sur le compte d'une mauvaise conjonction astrale.

3. L'approche médicale.

Contre la peste, la médecine restera totalement désarmée² jusque bien au-delà du Moyen Age. La preuve nous en est donnée par la surabondante floraison d'invocations, de processions, de pèlerinages, de chapelles ou d'églises, sans oublier parfois de grossières superstitions. En effet, le recours au surnaturel – sauf dans les couches inférieures de la population, les plus nombreuses il est vrai – n'est en général entrepris qu'une fois démontrée l'inefficacité des mesures rationnelles ou *scientifiques*.

Les médecins prescrivent des drogues à base de plantes, ou bien des emplâtres. Ils essaient une foule de traitements divers, mais en vain. Ainsi la **thériaque**, un électuaire³ employé contre la morsure des serpents,



*Pot en faïence destiné à contenir de la thériaque.
Salins-les-Bains (Jura), ancien hôtel-Dieu, apothicairerie.*



*Scène d'excision du bubon sur une femme atteinte de la peste. XVe s.
Peinture murale ornant la chapelle Saint-Sébastien à Lanslevillard (Savoie).*

et dont l'opium calme la douleur. Le seul acte médical en mesure de permettre la guérison reste l'ouverture par le chirurgien du bubon arrivé à maturité.⁴ Quant au traitement par la saignée – la tarte à la crème de la médecine au Moyen Age et aux Temps modernes –, il se révélait catastrophique.

En définitive, la principale mesure d'une certaine efficacité sera toujours l'isolement préventif, sous la forme d'un cordon sanitaire et du confinement ; interdiction de circuler, tant pour les voyageurs que pour les marchandises – mesures déjà prises au VII^e siècle par les évêques de Clermont et de Cahors –, expulsion des mendiants, éloignement des cimetières, hébergement des malades hors les murs de la ville⁵ ou création d'hôpitaux spécialisés. Ailleurs, interdiction est faite au pestiféré de quitter sa maison. Celle-ci, pour plus de sûreté, voit toutes ses ouvertures condamnées par des panneaux de bois.⁶ La maison contaminée est signalée par une croix de bois fixée à la façade et, la nuit, par une lanterne. Dans les ports, on réquisitionne des navires, qui sont bourrés de vivres et desservis uniquement par des médecins et des prêtres (tel fut le cas à Venise lors de la grande peste de 1575-1577). Néanmoins,



Un tronçon du Mur de Peste (Provence).

lors de la grande épidémie qui sévit à Marseille de 1720 à 1722, l'interdiction portée par le Magistrat de toute communication entre la ville et le reste de la Provence n'empêcha pas le fléau de gagner Aix, Arles et Toulon, faisant 100 000 morts, dont la moitié à Marseille. C'est également à l'occasion de cette épidémie que l'Etat d'Avignon décida (1721) la construction du fameux *Mur de la Peste*, une ceinture d'une hauteur de deux à trois mètres qui s'étendait sur 25 km à travers les monts du Vaucluse, afin de se prémunir de la peste qui montait de Marseille.⁷ Le Mur de la Peste

allait de Sisteron jusqu'au confluent du Rhône et de la Durance ; édifié en pierres sèches – sauf pour certains tronçons où il se composait de simples palissades ou de larges fossés –, il était jalonné de guérites et surveillé en permanence par des sentinelles.

Quant aux mesures de précaution individuelles destinées à prévenir la contagion, en particulier pour tous ceux qui étaient amenés à côtoyer les malades et les morts – médecins, religieux, volontaires ou personnel réquisitionné⁸ –, ces mesures étaient tout à fait dérisoires, voire inexistantes. Il s'agissait le plus souvent, pour l'essentiel, d'un masque de tissu bourré



Médecin de peste à Venise. Commedia dell'Arte.

d'herbes médicinales. A Venise, le costume particulier attribué aux médecins en période d'épidémie est resté célèbre, d'autant qu'il sera imité ensuite un peu partout. Il se composait d'une robe en taffetas, généralement violette, et d'un long manteau de toile cirée ; la tête, enfermée dans une cagoule et couverte d'un chapeau à larges bords, était en outre pourvue d'un masque caractéristique prolongé par un énorme bec d'ibis. Bourré d'herbes médicinales, d'aromates

aux vertus antiseptiques, ce long nez devait éviter au médecin de respirer le même air que les personnes atteintes. Du fait de son aspect grotesque et peut-être aussi de son pouvoir d'effroi, ce masque est devenu l'un des accoutrements favoris au sein du carnaval de Venise. Le médecin de peste avait en outre les mains couvertes de gants et utilisait une verge blanche ou rouge, dite *canne de saint Roch*.⁹

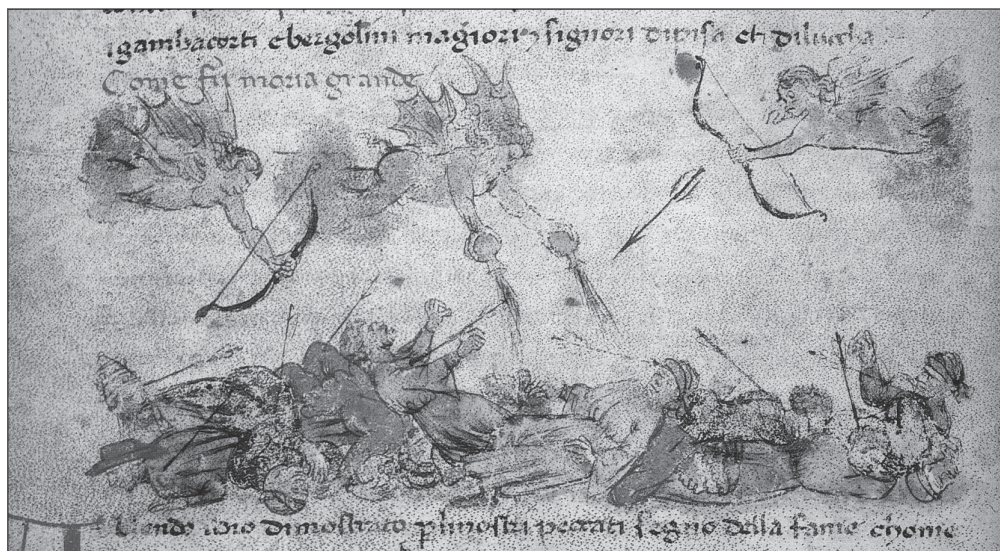
Les mesures de nettoyage et de désinfection n'apparaissent, semble-t-il, que dans les dernières années du XV^e siècle. Les cadavres sont enterrés au plus vite (creusement de vastes fosses communes) ou brûlés – même à domicile, comme à Venise –, de même que leurs vêtements et les objets qui leur ont appartenu. Les locaux désinfectés sont parfumés (fumigations). Il arrive même qu'on procède à la destruction de tout un village pour l'établir ailleurs. C'est ce qui est arrivé au bourg normand de Ryes (Calvados, entre Bayeux et Arromanches), dont l'église romane s'est retrouvée toute seule au beau milieu des prairies... Et l'on se souviendra qu'à Londres, il a fallu le grand incendie de 1666 pour enfin venir à bout de la terrible épidémie arrivée l'année précédente.

Pour être complet sur l'approche médicale, il faut encore faire mention d'une littérature préventive qui se développera jusqu'à la fin du XV^e siècle. Dès l'arrivée en Europe de la peste noire, des médecins rédigeaient, à l'intention de leurs collègues ou des gouvernants, des régimes ou des conseils pour préserver de la maladie et de la contagion. On peut ainsi relever le régime, en langue catalane, adressé par Jacques d'Agramont aux conseillers municipaux



Incinération des vêtements d'un pestiféré lors de la Grande Peste. Miniature. Oxford, Bodleian Library, Ms 264, fol. 83 r^o.

de Lérída (24 avril 1348) ; les deux *Consilia* composés par Gentile da Foligno, peu avant de mourir lui-même de la peste, l'un pour le Collège des Médecins de Gênes, l'autre pour l'Université et la ville de Pérouse ; ou encore le *Compendium de Epidemia* dédié au roi de France Philippe VI par les maîtres de la Faculté de Médecine de Paris (octobre 1348). Il était néanmoins clair que l'essentiel des mesures à prendre relevait avant tout des autorités publiques, lesquelles se sont presque toujours révélées débordées, comme on peut le comprendre.¹⁰



Anges envoyant la peste au moyen de flèches.

Miniature des Chroniques de Lucques par Giovanni Sercambi (1347-1424).

*Capable d'enrichir en un jour l'Acéron,
Faisait aux animaux la guerre.*

Et plus loin, dans la bouche du lion qui tient conseil ;

*Je crois que le Ciel a permis
Pour nos péchés cette infortune [...].
Que le plus coupable de nous
Se sacrifie aux traits du céleste courroux ;
Peut-être il obtiendra la guérison commune.*

Cet extrait contient quatre éléments qui intéressent notre problématique ; un châtement divin envoyé au moyen de flèches, un sacrifice expiatoire et la chasse au bouc émissaire.

Cette conception d'une épidémie – de peste en particulier – envisagée comme une punition divine remonte en fait à la plus haute Antiquité. Ainsi,

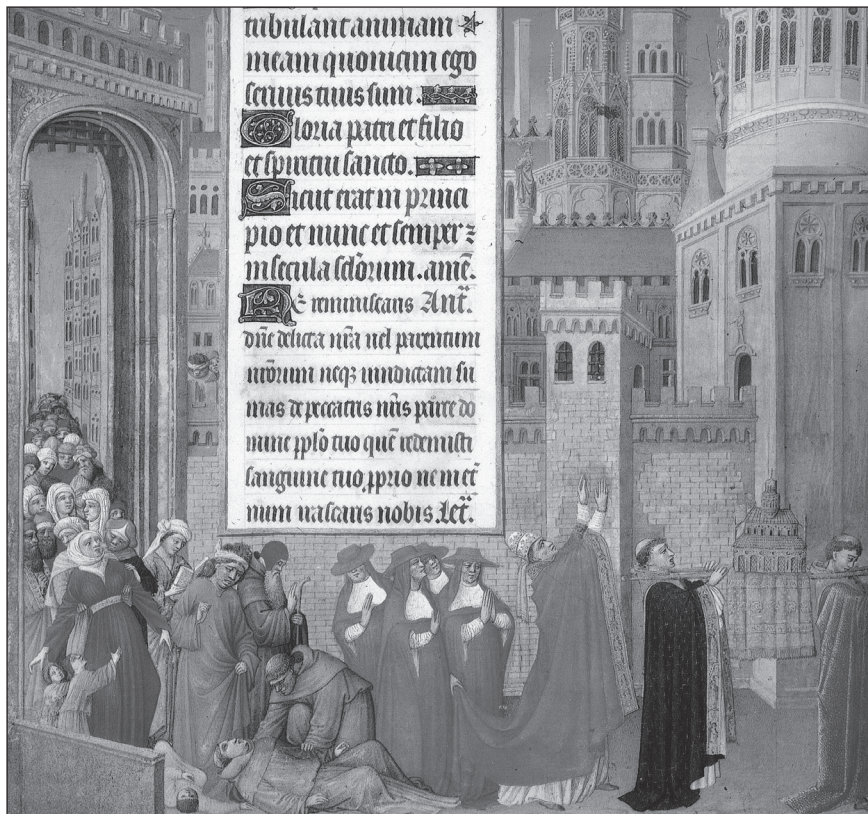
4. La démarche religieuse.

Le réflexe religieux se justifie en grande partie par le fait que le fléau est attribué à des puissances surnaturelles et qu'il ne peut être conjuré que par une démarche appropriée. Tout le monde a en mémoire *Les Animaux malades de la peste*, de La Fontaine¹¹, qu'on nous permettra de citer ici.

*Un mal qui répand la terreur
Mal que le Ciel en sa fureur
Inventa pour punir les crimes de la terre,
La peste (puisqu'il faut l'appeler par son nom),*



*Procession de Flagellants. Dessin marginal attribué aux frères Limbourg, extrait d'un livre d'heures (1407).
Oxford, Bodleian Library, Ms Douce 144, fol. 110 r°.*



Procession du pape saint Grégoire Ier le Grand à Rome en 590.
Miniature illustrant les Très Riches Heures du Duc de Berry. 1410.
Chantilly, Musée Condé.

au début de la guerre de Troie, l'armée des Grecs est décimée par la peste. Le fléau a frappé sous la forme d'une pluie de flèches décochées par Apollon soucieux de faire droit à un prêtre qui l'avait invoqué après avoir été outragé par Agamemnon, chef des Achéens.¹² D'autre part, de nombreux passages de la Bible présentent la peste comme un châtement de Dieu provoqué par les péchés des hommes.¹³ La peste est en outre présentée comme un des fléaux annonciateurs de la fin des temps.¹⁴ Elle est parfois apportée par des flèches, qui sont tirées par Dieu lui-même.¹⁵ Dans l'art, on trouvera aussi la peste personnifiée sous les traits d'un ange vengeur décochant des flèches. Les flèches porteuses de peste sont également en partie à l'origine de l'invocation de saint Sébastien contre cette maladie, ainsi qu'on le verra plus loin.

D'autre part, il faut remarquer que cette approche d'une épreuve envisagée comme un châtement divin, bien qu'elle ait été popularisée par les artistes et soit restée solidement ancrée dans la mentalité populaire, apparaît fort peu chrétienne à la lecture des Evangiles. En effet, si le Christ semble reconnaître que la maladie ou la suppression de la vie viennent de Dieu, Il entend bien faire comprendre qu'il ne s'agit pas là d'une

punition infligée aux intéressés, mais bien d'un avertissement à l'adresse des autres hommes, et plus précisément d'une incitation à se convertir en abandonnant une conduite pécheresse avant qu'il ne soit trop tard, car nul ne connaît le jour ni l'heure de sa fin et de sa comparution devant Dieu.¹⁶

Face à de telles conceptions, on ne s'étonnera pas de voir quantité de chrétiens – clercs comme laïcs – entreprendre une démarche religieuse en manière de recours. Cette démarche prendra des formes variées.

a) La repentance et la pénitence en vue de l'expiation des péchés.

C'est cette démarche que met en scène, on l'a vu, la fable de La Fontaine. Elle s'illustrera de tout temps par des actes de piété sincère effectués dans des limites raisonnables. Il en ira tout



Le martyre de saint Sébastien, avec texte d'une prière contre la peste. Plaque gravée sur bois (une des plus anciennes datées). Allemagne, 1437. Vienne, Oesterreichische Nationalbibliothek.

autrement avec les Flagellants, un groupe de pénitents errants apparu en Italie au XIII^e siècle et qui se signalaient bruyamment en se flagellant en public au cours de processions spectaculaires. Leur mouvement prit une grande ampleur dans toute l'Europe lors de la Grande Peste, soulevant l'enthousiasme populaire. Mais leurs excès et leur participation aux persécutions contre les Juifs les feront condamner par le pape Clément VI.¹⁷

En fait d'excès, on sait que la démarche expiatoire donna également lieu à une réaction particulièrement odieuse ; la chasse aux boucs émissaires. A l'occasion de la Grande Peste surtout, et en dépit de la protection accordée par le même pontife, les Juifs, accablés d'accusations stupides (empoisonnement des puits, sacrifices d'enfants, profanation d'hosties¹⁸...) seront victimes de pillages et de pogroms un peu partout.¹⁹

b) La magie (fétichisme).

Dans les classes populaires sans instruction, la prévention reste souvent une affaire privée où domine la superstition. On recourt non seulement aux médailles religieuses, mais aussi aux talismans, croix fléchées, 4 de chiffre, pierres précieuses, etc.

c) L'invocation des saints en vue de leur intercession auprès de Dieu.

Pour obtenir d'être épargné par le fléau, d'en guérir ou de le voir disparaître, le recours à l'intercession de saints guérisseurs et intercesseurs constituera une des solutions les plus communes – quitte à ce qu'on abandonne toute pratique une fois la population débarrassée du mal. Cette démarche donnera naissance à une série impressionnante de confréries – comme la fameuse *Scuola di San Rocco* à Venise, après la grande peste de 1477 –, de prières publiques, de processions et de pèlerinages.

Parmi les processions restées célèbres, signalons celle que présida le pape saint Grégoire le Grand à Rome peu après son accession au pontificat, alors que son prédécesseur Pélage II venait de succomber au fléau (7 février 590).

De nombreux saints ont été invoqués contre la peste. Nous nous limiterons ici aux plus importants.²⁰

1) Saint Sébastien. Il fut invoqué pour la première fois en 680, après qu'un recours à ses reliques produisit

l'arrêt de la peste qui frappait Rome. Le patronage de saint Sébastien s'explique également par le fait qu'il fut martyrisé à coup de flèches,²¹ ce qui en a fait tout naturellement aussi le patron des archers. D'autre part, le corps percé de flèches du martyr évoquait celui d'un pestiféré couvert de bubons. Saint Sébastien était spécialement vénéré à Soissons, où l'abbaye Saint-Médard possédait ses reliques. Nous savons tous aussi que l'église paroissiale de Linkebeek est placée sous son vocable.

2) saint Louis, roi de France, mort victime de la peste sous les murs de Tunis le 25 août 1270.

3) saint Roch, qui a vécu au XIV^e siècle et dont nous reparlerons. Son extraordinaire popularité est à l'origine de plus d'une expression. Ainsi, la peste elle-même prendra le nom de *Mal de saint Roch*. On parlera de *Bénédictions de saint Roch* pour désigner, par antiphrase, des malédictions.

4) saint Charles Borromée (1538-1584), archevêque de Milan. Il se dévoua au péril de sa vie lors de la peste qui frappa la ville en 1576.²² Béatifié dès 1602, il sera canonisé en 1610. Une confrérie lui sera consacrée à Bruxelles en 1636.²³

5) On n'omettra pas de citer ici la Vierge Marie, médiatrice par excellence et qui, à Stalle notamment, était invoquée concurremment avec saint Roch.

Notons enfin que, deux assurances valant mieux qu'une, on rencontrera parfois en un même lieu plus d'un saint censé protéger du fléau. Ainsi dans l'église Saint-Léonard de Léau (Brabant), à la chapelle déjà citée de Saint-Sébastien à Lanslevillard (Savoie) ou au pied de la colonne de la Sainte-Trinité qui se dresse au chevet de l'église Saint-Ulric à Vienne, où se présentent à la fois saint Sébastien et saint Roch ; à Vienne encore, une chapelle de l'église Saint-Pierre comporte un grand retable illustrant le martyr de saint Sébastien, flanqué des statues de saint Louis, de saint Roch et de saint Charles Borromée...

d) L'érection de sanctuaires.

La peste sera en outre à l'origine de monuments plus ou moins importants (chapelles, églises, colonnes commémoratives). Ceci, cependant, viendra à la suite de la disparition du fléau, en manière d'action de grâces pour la délivrance ou parce que la localité a été épargnée, parfois aussi à la suite d'un vœu.



Bannière de la Vierge de Miséricorde protégeant les habitants de Perouse des atteintes de la peste. Daté 1464. Œuvre de Benedetto Bonfigli. Perouse, église San Francesco al Prato (actuellement à la Galleria Nazionale dell'Umbria à Perouse).

Signalons d'abord l'initiative prise par les Romains à la suite de la peste qui a frappé leur ville en 1348. Pour remercier la Vierge d'avoir mis fin à l'épidémie, on construisit un escalier de 124 marches en marbre conduisant à l'église *Santa Maria in Ara Coeli*.²⁴

Le XVI^e siècle nous offre entre autres deux célèbres exemples vénitiens. L'église du Rédempteur (*Il Redentore*) fut construite sur l'île de la Giudecca par Andrea Palladio à la suite du vœu fait par la *Signoria*, en juillet 1576 – au plus fort de l'épidémie – d'ériger une église dès que la ville serait débarrassée du fléau. Quant à l'église *Santa Maria della Salute* (Notre-Dame de la Santé), elle fut construite à la suite de la dernière grande épidémie (1630-1631). Dans les deux cas, le sanctuaire est l'objet d'un pèlerinage annuel (respectivement le 21 juillet et le 21 novembre).²⁵

Dans le cadre du Saint-Empire, on pense avant tout à la célèbre église Saint-Charles Borromée de Vienne, érigée de 1713 à 1737 sur ordre de Charles VI en l'honneur de son saint patron ; pendant l'épidémie de 1713 en effet, l'empereur avait fait vœu d'ériger une église si la peste cessait ses ravages. Il est vrai que ce monument était au moins autant destiné à célébrer la gloire de la monarchie habsbourgeoise... Cependant, les pays d'Europe centrale se signalent surtout, à la fin du XVII^e siècle et dans le premier tiers du XVIII^e, par des colonnes commémoratives érigées en de nombreux endroits en reconnaissance pour la disparition du fléau ; Vienne, Prague, Budapest, Brno, Timisoara et bien d'autres.

(A suivre)

1 On connaît le cas célèbre de Montaigne qui, lorsque la peste frappa, en juin-juillet 1585, la ville de Bordeaux dont il était maire depuis 1581, est parti chercher refuge à la campagne. La postérité lui en fera reproche, mais on peut penser que le grand écrivain, à la fois magistrat et philosophe, aura renoncé à une forme d'héroïsme qu'il devait juger inutile.



Grand retable avec huile sur toile représentant le Martyre de saint Sébastien, flanqué de quatre statues en marbre représentant, de gauche à droite, saint Léopold, saint Charles Borromée, saint Roch et saint Louis. Chapelle du côté nord en l'Eglise votive Saint-Pierre à Vienne, érigée en 1701-1733 sur ordre de Léopold Ier, tout comme la colonne du Graben, en action de grâces pour la fin de l'épidémie de 1679.

2 Cette remarque vaut aussi pour les pays musulmans, où les médecins ont recouru aux mêmes pratiques que leurs confrères occidentaux. Voir *L'Histoire* n° 11, p. 35.

3 Préparation pharmaceutique de consistance molle, formée de poudres mélangées à du sirop, du miel, des pulpes végétales.

4 L'opération d'incision du bubon est illustrée notamment par une peinture décorant la chapelle Saint-Sébastien à Lanslevillard (Savoie).

5 Comme, à Bruxelles, dans les *pesthuyskens* dont nous avons parlé pour les XVI^e et XVII^e siècles.

6 Pour cette raison, les pestiférés étaient appelés *barrés* à Besançon.

7 On peut encore en voir des vestiges entre la Durance et le mont Ventoux.

8 A Venise, ceci concernait trois catégories de personnes ; des prostituées, recrutées de force par l'Etat pour assister le personnel des hôpitaux ; des condamnés à mort, auxquels on promettait la liberté en cas de survie, et qui étaient chargés de collecter les cadavres, de brûler leurs effets et d'assurer l'isolement des malades survivants ; enfin des pauvres intrépides que la Ville recrutait sur la Terre Ferme et qui se présentaient en masse, attirés par des salaires très élevés – et sans doute aussi par la possibilité de détrousser les morts ! (Könemann).

9 Ce type d'accoutrement sera en usage jusqu'au XVIII^e siècle, notamment lors de la peste de Marseille (1720-1722).

10 CALLEBAT (Louis), dir., *Histoire du Médecin*, Paris, Flammarion, 1999, p. 75.

11 Fables, livre VII.

12 Homère, *Iliade*, chant I. Dans l'*Iliade*, Apollon est évoqué sous le surnom de *Sminthée* (*smintheus*), c'est-à-dire dieu de Sminthe, ville de Troade dont le nom renvoie au rat (*sminthos*).

Le rat, animal chthonien, jouait, de même que le serpent et la taupe, un rôle important dans les traditions agraires préhelléniques. Le dieu-rat Apollon Sminthée exprime une symbolique ambivalente ; d'une part il envoie les maladies (la peste), et d'autre part, en tant que dieu des moissons, protège contre les rats et guérit les malades. Le dieu peut donc se manifester soit par la vengeance, soit par la bienfaisance.

13 Cependant, cette interprétation forcerait quelque peu le sens des textes. Voir 2 Samuel 24, 13 sq.; Job 2, 7-10 et 6, 4 ; Jérémie 14, 12 et 15, 2 ; Ezéchiel 5, 12 (peste) et 16-17 (flèches et peste) ; 7, 15 ; 14, 19 et 21 – relayé par Apocalypse 6, 8. 14 Luc 21, 11.

15 Tel est notamment le cas sur une bannière réalisée en 1464 par Benedetto Bonfigli pour l'église Saint-François de Pérouse et conservée actuellement à la *Galleria nazionale dell'Umbria* de Pérouse.

16 On relira à ce sujet les commentaires faits par Jésus sur des décès brutaux et inopinés (Lc 13, 1-5), ainsi qu'à propos de l'aveugle-né, dont certains pensaient qu'il expiait des fautes commises par ses parents (Jn 9, 2-3).

17 Clément VI (1342-1352), le pape qui acheta Avignon, condamna les Flagellants par la bulle du 19 octobre 1349.

18 Un cas célèbre de profanation est rapporté à Bruxelles à l'année 1369 ; le récit en est illustré notamment, à la cathédrale, par des tapisseries ainsi que par de nombreux vitraux. Voir HENNE & WAUTERS, op. cit., t. I, p. 130-132. – La profanation d'hosties est à mettre en relation avec la dévotion au Saint-Sacrement, qui a pris un grand essor au XV^e siècle. En témoignent les nombreux récits et visions mettant en scène des hosties miraculeusement sanguinolentes, mais aussi d'impressionnantes œuvres d'art tels les ostensoirs, ou encore les tabernacles en pierre

monumentaux que l'on peut encore admirer à Saint-Pierre de Louvain et à Saint-Léonard de Léau (Zoutleeuw), qui datent de cette époque.

19 On fait en outre mention d'autres boucs émissaires, ainsi que de représailles à l'égard d'ennemis politiques ou religieux notamment, soupçonnés de répandre volontairement la contagion. Voir *L'Histoire* n° 218, p. 80-81.

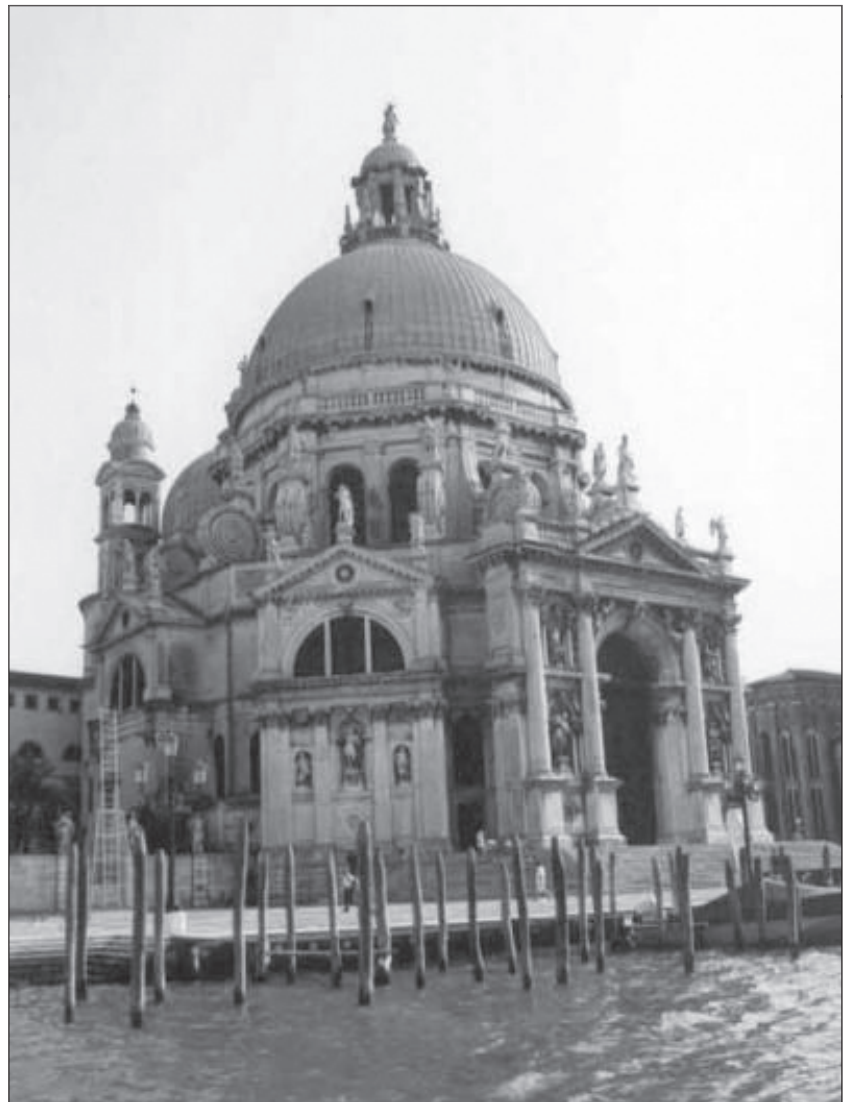
20 On signalera en passant le cas de saint Véron, qui est invoqué contre la peste depuis le XIII^e siècle à Lembeek (dépendance de Hal). Là se déroule chaque année, le lundi de Pâques, le Tour de Saint Véron ou Marche des Soldats ; il s'agit d'une des rares marches militaires en pays flamand. Peu connu, saint Véron, valet de ferme, serait mort vers 863. Voir Groupe Clio 70, *Folklore de Belgique*, Bruxelles, s.d. [1974], p. 125.

21 Celles-ci étaient interprétées, on l'a vu, comme des véhicules du châtiment divin.

22 Un tableau de Cerano conservé à la cathédrale de Milan le représente monté sur une mule, visitant les pestiférés.

23 HENNE & WAUTERS, op. cit., II p. 61.

24 On sait que cette église, reconstruite à la fin du XIII^e siècle par les Franciscains, avait une grande importance au Moyen Age comme siège du conseil municipal et lieu des fêtes



Eglise Santa Maria della Salute à Venise.



Eglise votive Saint-Charles Borromée à Vienne, érigée de 1713 à 1737 sur ordre de l'empereur Charles VI en l'honneur de son saint patron (et à la gloire de la monarchie), en vertu du vœu qu'il avait prononcé pendant l'épidémie de 1713, d'ériger une église si la peste cessait ses ravages.



Colonne de la Peste à Vienne, détail de la zone inférieure principale : la Foi terrassant la Peste, groupe sculpté par Paul Strudel.



Colonne de la Sainte-Trinité, dite aussi de la Peste, à Vienne (Graben). Marbres blancs de différentes provenances ; haut. : plus de 18 m. Le monument a été érigé (1682-1694) en exécution d'un vœu émis par l'empereur Léopold Ier (le 18 octobre 1679, lorsqu'il fuit la ville ravagée par la peste), pour commémorer la terrible épidémie 1679, qui fit au moins 70 000 victimes à Vienne (la ville comptait alors 110 000 habitants).



Colonne de la Peste à Vienne, détail de la zone inférieure principale : au registre supérieur, l'empereur en prière ; en-dessous, la Peste terrassée par la Foi.



Colonne de Peste à Prague.

Colonne de Peste à Budapest.



Les origines de l'abbaye d'Affligem

Patrick AMEEUW



1. *Vue du site actuel de l'abbaye d'Affligem (Wikipedia).*

L'ABBAYE D'AFFLIGEM a occupé une place exceptionnelle dans l'histoire du Brabant. Des débuts, au XII^e siècle, elle a obtenu les faveurs de ses ducs. Le premier à en porter le titre, Godefroid^{er}, mort en 1139, y a été enterré. La bannière ducale s'y trouvait aussi conservée en temps de paix. L'abbaye était alors appelée la *Primaria Brabantiae*. Ses abbés siégèrent aux Etats Généraux de Brabant. Au XVI^e siècle, l'abbaye fut incorporée au diocèse de Malines nouvellement créé (1559), de sorte que l'archevêque de Malines

reçut le titre d'abbé d'Affligem jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

L'abbaye s'est trouvée aussi, dès ses débuts, à la tête de nombreuses dépendances et possessions. Enfin, elle est souvent citée comme un des plus importants exemples du mouvement monastique qui, au XI^e siècle, anima l'ensemble de la Lotharingie. Ce mouvement qui s'illustra dans la réforme grégorienne fut à l'origine de nouvelles fondations religieuses :

bénédictines (comme Affligem), prémontrées, et plus tard cisterciennes.

L'abbaye d'Affligem nous importe aussi car son sort a été lié à celui d'Uccle durant plus de 125 ans. Le premier texte mentionnant le nom d'Uccle comme entité concerne précisément la cession de la paroisse d'Uccle (alors liée à Forest) à l'abbaye d'Affligem. Il remonte à 1105. Douze ans plus tard, les mêmes droits ont été transférés au prieuré de Forest¹, mais comme ce dernier a dépendu d'Affligem jusque 1239, la paroisse d'Uccle releva aussi de la puissante abbaye brabançonne jusqu'au début du XIII^e siècle.

L'histoire des origines d'Affligem, d'ailleurs de peu antérieure à la donation de 1105, est donc d'un grand intérêt pour ceux qui se penchent sur le passé de notre commune.

Une histoire discutée

On connaît le récit de la fondation, au XI^e siècle, d'une communauté religieuse par cinq (ou six) chevaliers de la région d'Asse qui édifièrent sur leurs terres, à Affligem, un monastère bénédictin avec le soutien des comtes de Louvain. Mais en dehors de ces quelques lignes, il n'y a guère de consensus entre historiens sur les débuts de l'abbaye.

Le cadre limité de cet article ne permet pas de retracer l'histoire des thèses qui se sont affrontées sur la question ni de développer les raisonnements souvent passionnants qui les ont portées. Nous exposerons ici les deux dernières synthèses qui ont eu l'ambition d'expliquer les origines du prestigieux monastère en espérant que leur relation ne soit pas trop touffue car le sujet est complexe. En revanche ceux qui voudraient en savoir plus peuvent se reporter directement à ces deux études (et à toute la bibliographie qu'elles contiennent)². Ils trouveront dans leur lecture, malgré son aridité, un plaisir où se mêleront la résolution d'énigmes à la Sherlock Holmes, la découverte d'un monde proche de celui d'Umberto Eco dans *Le Nom de la Rose* et même la fantaisie des histoires de fantômes.

Les sources

Notre connaissance de cette période de l'histoire d'Affligem repose principalement sur quatre sources de natures différentes : deux diplômes, des annales et un récit³ :

- la charte de confirmation de la fondation du monastère d'Affligem par l'évêque Gérard II de Cambrai (1086) ;
- la charte de confirmation de la fondation du monastère d'Affligem par Henri III, comte de Louvain (1086) ;
- l'*Auctarium Affligemense* (ou « Annales d'Affligem ») qui comprend dans l'ordre chronologique une suite de notices sur l'histoire de l'abbaye et de son environnement (plus ou moins large) de 1083 à 1164 ;
- le *Chronicon Affligemense* (ou « Chronique d'Affligem »), long récit de vingt chapitres sur les débuts d'Affligem, et plus particulièrement les dix premiers chapitres qui relatent les origines du monastère jusqu'à l'élection de son premier abbé, Fulgence, en 1087. Cette première partie porte aussi le nom d'*Exordium* (*seu fundatio monasterii Haffligenensis*).

On peut affirmer que les thèses proposées sur les origines d'Affligem doivent pour beaucoup au crédit plus ou moins grand que leurs auteurs accordent à chacune de ces sources. C'est surtout l'*Exordium* qui fait débat, alors que cette chronique est, des quatre références, celle qui précisément fournit le plus de détails sur les premiers pas du monastère.

Despy (1983)

La thèse de Georges Despy⁴ est la plus décapante dans la mesure où elle n'admet que le diplôme de Gérard II comme source fiable et contemporaine pour découvrir l'histoire d'Affligem. L'autre charte, celle du comte de Louvain, serait un faux réalisé vers 1150.

Les « Annales », du moins la première tranche (qui évoque les années 1083 à 1148), remontent à la même époque que la fausse charte d'Henri III et précèdent de peu l'*Exordium*, daté lui d'environ 1160.

Ces trois derniers textes, tous du milieu du XII^e siècle, et donc nettement postérieurs à la fondation, constituent ce que Despy appelle la « légende afflighemoise », c'est à dire une version enjolivée des origines du monastère, destinée à répondre aux défis du temps. Dans les années 1150 en effet, deux nouveaux ordres religieux s'implantaient rapidement et avec succès sur les terres brabançonnaises : Cîteaux et Prémontré. Pour faire face à la concurrence de

ces ordres, qui s'attiraient les faveurs des grands, les rédacteurs du monastère bénédictin mêlèrent au récit de sa fondation les nouveaux thèmes popularisés par les Cisterciens et les disciples de saint Norbert.

Ce que dit l'Exordium

L'*Exordium* commence par le récit de la conversion de six chevaliers de la région d'Asse, menés par Gérard le Noir, qui s'étaient livrés jusque-là au brigandage. Un moine itinérant de l'abbaye Saint-Pierre de Gand, du nom de Werry (Wedericus), les convainquit de renoncer à leurs rapines et aux biens qu'ils en avaient tirés, afin de le suivre et de vivre désormais dans la pauvreté. Cela dura trois mois. Les chevaliers voulurent ensuite en faire plus et Werry leur conseilla de s'adresser à un homme de grande réputation, l'archevêque de Cologne, Annon II. Les chevaliers se rendirent donc dans la ville rhénane pour y rencontrer le prélat qui les encouragea à se consacrer à Dieu sur les lieux mêmes de leurs méfaits. Ils rentrèrent aussitôt dans leur pays et s'installèrent le 28 juin (1083) dans un « désert » appelé Affligem, lieu propice au brigandage parce qu'à la fois retiré du monde et voisin d'une importante route commerciale⁵. Vivant dans la pauvreté la plus absolue, ils défrichèrent les terres sur lesquelles ils s'établirent, puis édifièrent leurs premières constructions : un oratoire, une maison

pour les pauvres, une autre pour les hôtes de passage, enfin un logement pour eux-mêmes.

Ce récit, Despy ne l'interprète pas comme un reflet fidèle de la réalité, mais comme une narration embellie des débuts de la communauté. La notion de désert (*desertum*) assimile la fondation d'Affligem de celle d'un couvent cistercien dans une nature vierge et hostile, tandis que l'attention aux pauvres, la *caritas*, évoque le thème norbertin de la « pauvreté apostolique ». L'*Exordium* est donc un texte de propagande cherchant à démontrer que les origines d'Affligem annonçaient celles des deux ordres en vogue à la date de sa rédaction

Annon II, archevêque de Cologne

L'évocation de l'archevêque de Cologne dans l'*Exordium* pose un problème chronologique. En effet, Annon II est décédé en 1075 alors que l'installation des chevaliers à Affligem, qui s'est faite peu après la rencontre avec le prélat, est datée du 28 juin 1083. Le jour, qui a été maintenu par la tradition comme date de fondation de l'église, n'est pas mis en cause. C'est la fixation de l'année (1083) qui fait l'objet des hypothèses les plus contradictoires. La mention de l'année ne se retrouve que dans certaines copies de l'*Exordium*. Considérant que ces copies appartiennent à la famille de manuscrits la plus proche du texte



2. Autre vue de l'abbaye d'Affligem (Wikipedia).

original, Despy – comme d’autres – retient cette année comme date de fondation. Il voit dans l’évocation du prélat colonais un anachronisme qui n’aurait rien d’étonnant au milieu d’un récit prenant tant de libertés avec la vérité historique.

Mais une autre question se pose à propos de l’archevêque de Cologne. A quel titre pouvait-il intervenir dans la fondation d’Affligem alors que le site brabançon se situait hors de sa juridiction ? Affligem relevait de l’évêque de Cambrai, lui-même suffragant de l’archevêque de Reims. Il n’avait donc rien à voir avec Cologne sur le plan strict de l’administration religieuse. Despy explique le recours à Annon II par les liens qui, lors de la rédaction de l’*Exordium*, existaient entre Affligem et la Rhénanie, par l’intermédiaire des communautés religieuses de Maria-Laach⁶ et de Siegburg⁷

La charte de Gérard II de Cambrai

C’est donc en s’appuyant sur la charte de Gérard II de Cambrai et sur des éléments provenant d’autres sources, pour autant qu’ils soient compatibles avec le diplôme épiscopal, que Despy présente les débuts de l’abbaye d’Affligem :

Celle-ci, fondée par un groupe de chevaliers locaux, vassaux du comte de Louvain, remonte à 1083. Elle s’est faite grâce à une dotation constituée par le comte de Louvain Henri III (et son frère Godefroid) sur un alleu sis dans son domaine d’Asse. Les chevaliers étaient donc de fidèles serviteurs du comte de Louvain et non pas les anciens brigands décrits dans l’*Exordium*.

Dès l’origine, l’abbaye a été organisée selon la règle bénédictine, conformément aux vœux de ses fondateurs ainsi que de l’évêque de Cambrai. En 1086, ce dernier confirme la fondation en consacrant la nouvelle église abbatiale. En outre il concède aux moines la dîme sur l’alleu primitif et octroie à la communauté un statut de *libertas*

assorti d’importants privilèges⁸. De son côté, le comte de Louvain Henri III, avec l’accord de son frère Godefroid, fait don aux moines de vingt manses (représentant 250 à 300 bonniers, soit environs 230 à 275 hectares) ; par ailleurs, il reconnaît à son tour la *libertas* du monastère, renonçant par là à ses droits d’avouerie sur la nouvelle abbaye.

Affligem était donc un lieu habité et cultivé à l’arrivée des chevaliers qui menèrent d’emblée une vie de moines bénédictins sans passer par une phase érémitique comme d’autres auteurs l’ont avancé⁹.

La fondation d’Affligem est aussi à situer dans le contexte de la politique des comtes de Louvain (dont sont issus les ducs de Brabant) soucieux d’asseoir leur pouvoir sur des terres situées aux confins de leurs possessions, face à un comté de Flandre alors en pleine expansion. Trente ans plus tôt en effet, ce



3. Carte du Brabant ancien au XI^e siècle, d’après F. Van Droogenbroeck (*Het landgraafschap Brabant ... p. 132*). On y reconnaît la situation stratégique d’Affligem aux frontières du Brabant et de la Flandre.

dernier s'était étendu à l'est de l'Escaut, en territoire germanique, sur ce qui portera désormais le nom de « Flandre impériale » (*Rijksvlaanderen*), couvrant notamment la région d'Alost et faisant face au domaine d'Asse. Affligem se situait donc à la frontière des possessions du comte de Louvain et de celles du comte de Flandre.

Van Droogenbroeck (1999)

Une étude plus récente de Frans Van Droogenbroeck¹⁰ apporte une lumière tout à fait nouvelle sur les origines du monastère. Elle rompt franchement avec les thèses en cours jusque-là, celle de Despy bien sûr mais aussi celles de la plupart des autres érudits qui, au delà de leurs divergences, s'accordaient toutefois sur certains points essentiels que Van Droogenbroeck remet en question. Celui-ci réinterprète les sources qui ont servi aux études sur Affligem et en tire des conclusions inédites. Surtout, il accorde crédit à la chronique de fondation de l'abbaye, plus précisément à l'*Exordium*, que ses prédécesseurs avaient assimilé à un récit légendaire ou apologétique¹¹.

La dynastie de Verdun et le comte palatin Herman II

Par une critique serrée des sources liée à une étude généalogique des familles princières concernées, Van Droogenbroeck démontre d'abord que l'origine du domaine dans lequel s'est établie la communauté d'Affligem n'est pas la maison de Louvain, comme cela a toujours été communément admis, mais bien la maison de Verdun ou d'Ardenne (qui tenait le duché de Basse Lotharingie au XI^e siècle et dont Godefroid de Bouillon a été le rejeton le plus illustre). Parmi les possesseurs de l'alleu d'Affligem au moment de la construction de l'abbaye se retrouvent les deux fils du comte de Louvain Henri II : Henri III (comte de 1079 à 1095) et Godefroid I^{er} (comte en 1095 puis duc de Brabant en 1106, jusqu'à 1139), déjà reconnus comme protecteurs de la nouvelle communauté.

Mais un autre personnage intervient (et ceci est un élément nouveau apporté par le chercheur) : le comte palatin Herman II de Lorraine (1064-1085), issu de la dynastie des Ezzonides qui, depuis près d'un siècle, gouvernait la région palatine (entre Rhin et Meuse) au nom des souverains germaniques. Si Henri et Godefroid de Louvain d'une part, Herman de Lorraine de l'autre, possédaient Affligem, c'était à la

suite d'un héritage commun. En effet Ode de Verdun, grand-mère des deux premiers, et Mathilde de Verdun, mère du troisième, étaient toutes deux sœurs et filles de Gothelon I^{er} de Verdun, duc de Basse Lotharingie de 1023 à 1044. C'est donc du patrimoine de la lignée de Verdun que provient l'alleu d'Affligem.

Si l'on sait que l'archevêque Annon II a été tuteur du comte palatin Herman II pendant une période qui se serait étendue sur trois années, de 1061 (date de la mort du père d'Herman, Henri le Moine) à 1064 (date où la majorité d'Herman est assurée), on comprend mieux le rôle qu'il a pu jouer auprès des chevaliers d'Affligem. Ceux-ci se sont adressés au prélat non comme dignitaire religieux mais comme autorité temporelle féodale, plus exactement comme gestionnaire du domaine d'Affligem dont son protégé était (partiellement) propriétaire.

Sur la base de ce qu'on connaît de la biographie d'Annon II, Van Droogenbroeck propose l'année 1062 pour situer l'entrevue avec les chevaliers convertis et, par là, le retour à Affligem suivi de la fondation de la communauté qui peut donc être fixée au 28 juin 1062¹².

L'auteur donne à l'événement le nom de *fundatio laicorum* (28 juin 1062) tandis que l'assentiment donné par l'archevêque de Cologne dans les jours précédant la fondation est appelé la *licentia eremitis* (en juin 1062).

La période érémitique

A partir de 1062 commence la période dite érémitique de la communauté. Les chevaliers, même s'ils forment une communauté, vivent en ermites et non comme des moines. Ils n'observent pas de règles précises, pas plus qu'ils ne vivent dans un lieu clos ni ne disposent d'une église ou de bâtiments conventuels. Ils sont installés en un lieu désert, vivant dans la pauvreté et veillant à pacifier la région où eux-mêmes avaient naguère sévi, protégeant ceux qui sont dans le besoin. Leurs premières constructions sont modestes. Cette situation dure vingt ans. Il faut attendre l'année 1083 avant que la communauté ne franchisse une étape nouvelle dans son évolution. Cette longue période peut s'expliquer aussi par les nombreux efforts que les ermites ont dû déployer pour se faire reconnaître par tous ceux qui exerçaient une autorité quelconque, civile ou religieuse, sur le territoire d'Affligem.



Saint Benoît Wikipedia)

L'abbaye

Selon Van Droogenbroeck, l'année 1083 n'est pas l'année de la *fundatio* mais celle de l'*aedificatio*, c'est-à-dire soit du choix du site de construction de l'abbaye, soit des débuts de la construction elle-même.

L'année suivante, le 31 mars 1084, la communauté reçoit le terrain (l'alleu d'Affligem) sur lequel s'installera l'abbaye. A la lecture de l'*Exordium*, on peut comprendre que les donateurs sont Henri et Godefroid de Louvain ainsi qu'un comte palatin qui ne serait autre qu'Herman II de Lorraine. Tous trois, on l'a vu, sont les héritiers du domaine provenant de la famille de Verdun. C'est pourquoi, à ce geste peut être donné le nom de *donatio Viridunensis*.

En 1086, Henri III comte de Louvain, par une charte datée du mois de juillet, confirme sa donation en faveur d'Affligem. Van Droogenbroeck y voit une charte de donation (*libellus dotis*) et non de fondation. En même temps il réhabilite aussi le document dont

l'authenticité avait été mise en doute¹³.

Enfin, la même année, le 24 août, à la Saint Barthélemy, l'évêque de Cambrai, Gérard II, préside à la dédicace de l'église abbatiale. Cette cérémonie ouvre une nouvelle période, la plus grande, dans l'histoire de l'abbaye d'Affligem.

Une étrange apparition

Van Droogenbroeck considère que le comte palatin Herman II est le véritable fondateur de la communauté d'Affligem et qu'il a été son protecteur principal, sinon exclusif, jusqu'à sa mort, le 20 septembre 1085. Il fut tué à Dalhem lors d'une bataille qui l'opposa aux troupes d'Albert III de Namur.

Pour défendre sa thèse, l'auteur s'appuie non seulement sur une nouvelle lecture de l'*Exordium* (et d'autres sources affligemoises) mais aussi sur l'analyse approfondie du « récit de Siegburg » que Despy – on l'a vu plus haut – a révélé à la connaissance des chercheurs locaux (voir note 6).

Le texte raconte l'apparition de deux fantômes dans le chœur de l'église d'Affligem au moment où les moines y étaient réunis pour l'office. Les deux personnages dont on apprend qu'ils sont des « comtes rivaux » supplient les moines de prier pour eux car leur âme n'est pas en paix. Seul l'un des deux s'exprime et se décrit comme l'ancien maître de la contrée et le fondateur de l'abbaye. Van Droogenbroeck reconnaît dans celui-ci le comte palatin Herman II, l'autre étant son adversaire à la bataille qui lui coûta la vie, le comte de Namur Albert.

Les comtes de Louvain

L'intervention des comtes de Louvain dans l'abbaye d'Affligem n'apparaît déterminante qu'après la mort du comte palatin en 1085. Elle a fini même par occulter non seulement le rôle d'Herman II mais aussi celui de toute la lignée des Verdun, à tel point qu'on a associé les origines d'Affligem à la seule initiative des comtes de Louvain.

Van Droogenbroeck ne contredit cependant pas les constatations de Despy sur l'importance stratégique d'Affligem, justifiant l'intérêt de la famille de Louvain pour la nouvelle communauté.

Confrontation

L'étude de Van Droogenbroeck apporte plusieurs éléments absolument nouveaux à la genèse d'Affligem : d'abord le rôle important que la maison de Verdun a pu jouer dans la région, ensuite le rôle fondamental d'Herman II de Lorraine, comte palatin (et donc rhénan) dans la création de l'abbaye, enfin une chronologie inédite fondée sur une lecture confiante des textes, à commencer par l'*Exordium*. Son intérêt réside d'ailleurs pour beaucoup dans la réhabilitation qu'elle fait de l'*Exordium* et dans une analyse nouvelle de son contenu.

Une nouvelle synthèse qui réévaluerait l'histoire d'Affligem à la lumière des apports incontestables de l'étude de Van Droogenbroeck serait encore à faire. Elle devrait aussi se pencher sur une (nouvelle ?)

critique des sources, critique qui est à la base des divergences sur l'histoire d'Affligem¹⁴.

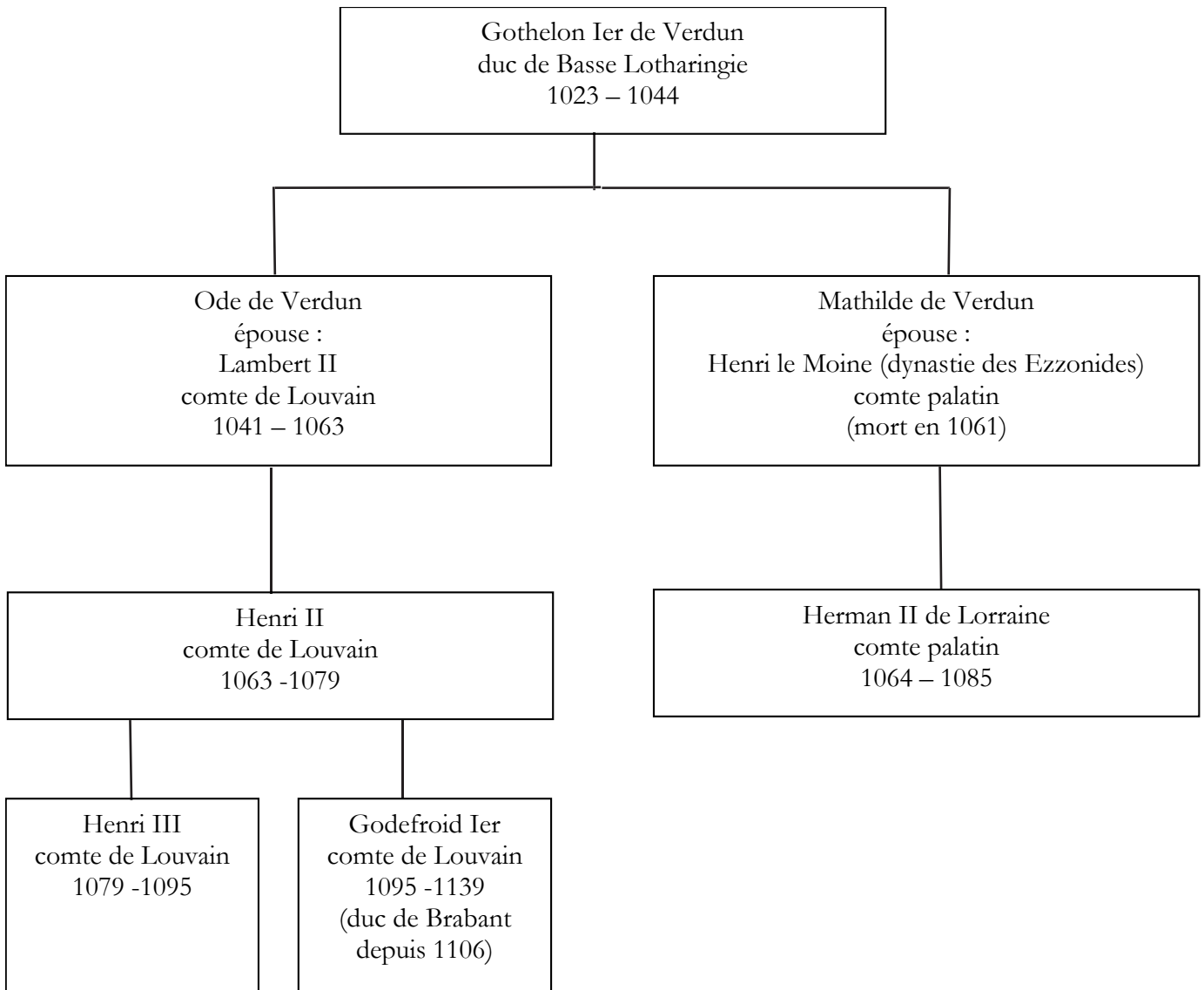
Notons par ailleurs qu'à partir de ses recherches sur l'abbaye et sur le comte palatin Herman, Van Droogenbroeck développe aussi dans d'autres ouvrages de nouveaux éclairages sur la formation du duché de Brabant¹⁵.

Affligem après 1086

En 1086, le monastère adopte explicitement la règle bénédictine. Des moines, peut-être venus d'Anchin, initient la jeune communauté à la nouvelle discipline¹⁶. Le 11 novembre 1087, la communauté se choisit un abbé, Fulgence, qui avait été dix ans moine à Verdun (à Saint-Airy ou à Saint-Vanne) avant de rejoindre

Descendance de la famille de Verdun

(d'après Van Droogenbroeck)



Affligem au printemps 1086.

Sous le long abbatiat de Fulgence (1087-1122), le monastère connaît une expansion remarquable. C'est lui qui, selon Despy¹⁷, a imposé l'observance clunisienne aux moines d'Affligem. Il obtient la libre élection de l'abbé et l'exemption d'avouerie (l'abbaye n'est pas soumise à la protection d'un seigneur laïc ou religieux). Il installe de nombreux prieurés placés sous sa dépendance. Forest est de ceux-là, et il est intéressant de constater que la communauté de femmes a été à l'origine (vers 1105) soumise à la règle clunisienne des moniales de Marcigny-sur-Loire. Fulgence accumule aussi au profit de son abbaye de nombreux bénéfices (des paroisses – comme Uccle et Forest – et des dîmes) ainsi que des fermes qu'il fait exploiter par des frères convers. On retrouve bien sûr le nom de Fulgence dans les premières chartes relatives à Uccle.

Nous en parlerons davantage quand nous évoquerons le couvent de Forest dont la fondation doit beaucoup au premier abbé d'Affligem, Forest auquel le sort de la paroisse d'Uccle a été lié non pas 135 ans (comme Affligem) mais durant sept siècles, soit jusqu'à la chute de l'Ancien Régime.

¹ La paroisse d'Uccle est restée sous le patronat l'abbaye de Forest jusqu'à la Révolution française. Les moniales intervenaient dans le choix du curé. Par ailleurs elles bénéficiaient d'une part des revenus de la paroisse mais avaient des devoirs envers celle-ci, comme celui d'entretenir l'église.

² Pour une bibliographie étoffée sur la question (outre les deux études évoquées ici), lire DESPY-MEYER, Andrée. & GERARD, C., *L'Abbaye d'Affligem à Hekelgem* dans *Monasticon belge*, tome IV, Province de Brabant, vol. 1, Liège, 1964, p.17-80.

³ Pour la présentation des sources, lire le *Monasticon belge* précité ainsi que l'étude de Despy mentionnée dans la note suivante.

⁴ Voir : DESPY, Georges, *Les Bénédictins en Brabant au XII^e siècle : la « Chronique de l'abbaye d'Affligem »* dans *Problèmes d'histoire du christianisme*, 12, ULB, 1983, p. 51-116. Voir aussi, du même, *La fausse charte de donation de l'abbaye d'Affligem (1086) et l'histoire ancienne de Wavre*, dans *Wavriensia* 26, 1977, p. 17-80.

⁵ Qui ne serait autre que la route Bruges-Cologne qui a aussi fait l'objet de tout un débat historique. Comme celle-ci ne serait pas antérieure à 1150, son évocation dans l'*Exordium* contribue à dater le récit du milieu du XII^e siècle.

⁶ Qui de 1112 à 1138 a été un prieuré dépendant d'Affligem.

⁷ Ces liens entre les deux abbayes sont historiquement établis par la présence, dans un manuscrit écrit au XII^e siècle à Siegburg, d'un récit rapportant des faits qui se sont déroulés

à Affligem, à savoir l'apparition de deux fantômes lors d'un office tenu par les religieux brabançons. C'est le mérite de Despy d'avoir fait connaître aux historiens d'Affligem ce document jusque-là confiné dans la bibliographie allemande (DESPY, Georges, *Les Bénédictins ...*, p. 70-71).

⁸ Ce statut est constitué d'importants privilèges, tels que l'exemption de redevance à l'évêque, la libre élection de l'abbé ou l'absence d'avoué (ou protecteur) laïc.

⁹ Charles DEREINE par exemple dans *La spiritualité apostolique des premiers fondateurs d'Affligem (1083-1100)* dans la *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, LIV, p. 41-65, 1959. On verra plus loin que VAN DROOGENBROECK reprend également l'hypothèse d'une période érémitique.

¹⁰ VAN DROOGENBROECK, Frans J., *Paltsgraaf Herman II (+1085) en de stichting van de abdij van Affligem (28 juni 1062)* dans *Jaarboek voor middeleeuwse geschiedenis*, 2 – 1999, Stichting Bevordering Middeleeuwse studies, Hilversum, 1999.

¹¹ L'étude de van Droogenbroeck nourrit l'article que M. Touchant consacre à l'histoire de l'abbaye dans le site de l'échevinat de la culture d'Affligem : www.toerismeaffligem.be. On regrettera que ce dernier prétende que les points de vue contestés des historiens (francophones) précédents soient dus à une mauvaise connaissance du moyen néerlandais et de l'allemand (employés dans les travaux et sources relatifs au Brabant). On constatera d'une part que Van Droogenbroeck lui-même ne se risque pas à de telles assertions et d'autre part que l'*Exordium*, comme la plupart des documents de l'époque, a été rédigé en latin. On se passera de ce parti pris communautaire en préférant voir dans ces divergences entre historiens un débat d'idées toujours riche en enseignement.

¹² La mention de l'année 1083 dans l'*Exordium* serait selon l'auteur (qui reprend les conclusions d'autres études) un ajout inséré dans des copies plus tardives. La version la plus ancienne ne mentionnerait que le jour sans indication d'année. Cette interprétation de la généalogie des manuscrits de l'*Exordium* s'oppose, on le voit, à celle donnée par Despy et d'autres.

¹³ Par Despy, voir plus haut.

¹⁴ Lire à ce propos les commentaires de VAN MINGROOT Erik à propos de la charte épiscopale de 1086 dans *Les Chartes de Gérard Ier, Liébert et Gérard II, évêques de Cambrai et d'Arras, comtes du Cambrésis (1012-1092/3)*, Leuven University Press, 2005, n° 3.16, p. 231-8.

¹⁵ VAN DROOGENBROECK, Frans J., *De betekenis van paltsgraaf Herman II (1064-1085) voor het graafschap Brabant*, dans *Eigen Schoon en De Brabander*, Jg 87 n. 1, januari-april 2004 ainsi que *Het landgraafschap Brabant (1085-1183) en zijn paltsgrafelijke voorgeschiedenis : de territoriale institutionele aanloop tot het ontstaan van het hertogdom Brabant*, Affligem, 2004.

¹⁶ Près de Douai en France (actuel département du Nord). Les Annales rapportent la présence de moines venus d'une autre abbaye. La Chronique précise qu'ils viennent d'Anchin (DESPY, *op. cit.* p. 79).

¹⁷ DESPY, Georges, Notice sur *Fulgence* dans la *Nouvelle Biographie nationale*, 2, 1990, p. 173-175. La question de l'influence clunisienne à Affligem a été une de celles qui ont été le plus disputées.

Ik Dien, Zei de Politie­man (7)

Fritz Franz Couturier (1914 – 1996)

« HET SILENCEKE »

In de goeie oude tijd toen de «zaveltram» nog door Ukkel reed waren wij ook bedeed met een speciaal trammetje, « 't Silenceke ». De lijn was de verlengenis van tramlijn 9 die haar eindpunt had nabij het station van Kalevoet. Aan de overzijde van de overweg, altijd op de Alsebergsesteenweg, lag het vertrekpunt van 't Silenceke dat tot de Stillelaan (avenue du Silence) reed en terug kwam. Tussen het vertrekpunt en het eindpunt bestond er maar één halte, gelegen aan het Horzelkruispunt, waar een wissel het heen-en-weer regelde van de twee "Silencekes". 's Morgens om 8 uur arriveerde 't Silenceke en dan moest het hobbelen over de spoorwegrails ; het ontspoorde somtijds wanneer de bestuurder te haastig aan de overzijde wilde zijn. Het ging om motorwagens zonder aanhang, voorzien van een dubbele stuurinrichting en zonder portieren. De kondukteur gaf het vertreksein door middel van een koperen blaashoorn, een soort gebogen trompet. Dit signaal werd onmiddellijk beantwoord door de trambegeleider die op een terugspringend schijfje traptte en een belsignaal verwerkte, en weg was de tram. Bij elk eindpunt moest de pijl (de flèche) gedraaid worden alsook de kontaktsleutel en de handrem gezet. Wanneer ik dit alles een beetje uitleg, dan is het met de bedoeling een kleine beschrijving te geven van het verdwenen «Silenceke», zozeer bekend door de Brusselaars die boterhammen met platte kaas te Beersel gingen eten.

Op zekere dag kreeg 't Silenceke het bezoek van een vreemde kant en ik laat u raden wie hij was. Wel, een witte Foxhond, Toby, die niet wou afstappen. De

politie werd er bij gehaald, maar zonder gevolg. De hond wou niet weg. Bij de volgende halte ging hij er uit eigen beweging van door.

Van toen af wachtte de hond dagelijks om 9 uur op 't Silenceke aan de halte ; hij ging naast de bestuurder zitten en stapte af aan het station van Kalevoet om terug te keren tegen de middag met hetzelfde vervoermiddel.

Niemand zou het dier nog storen, want het werd door alle agenten beschermd.

Eén zaak heeft hij echter vergeten ; zijn reis te betalen.

Toby werd de vriend van iedereen.



Het "Silenceke" voor zijn eindpunt. (coll. Yves Barette)

CENTRALISATIE

Het gebeurde dat de uit te voeren dienst gecentraliseerd werd door de politiekommissaris, hetgeen betekende dat eenzelfde agent vier of vijf uren dienst moest

verrichten in een sekte en daarna vier of vijf uren in een andere.

Deze centralisatie gaf mij de gelegenheid om gans het grondgebied van Ukkel alsook de inwoners te leren kennen.

Wat mij het meest hinderde was het feit dat ik soms aangesproken werd door een persoon die de weg vroeg en die ikzelf niet kende. Ik trok mij toch altijd uit de slag met tegen de mens te zeggen dat ik een nieuweling was en mijn weg moest zoeken. Iedereen lachte erom.

Ik wilde toch paal en perk aan deze situatie stellen en een remedie vinden om daar iets aan te veranderen. Ik kocht een groot plan van de gemeente Ukkel. Ik sneed dit plan in rechthoeken en plakte ze vervolgens op een linnen doek, zodat het plan plooibaar werd en onkreukbaar. Vermits de verschillende diensten die ik moest uitvoeren op voorhand bekend gemaakt werden, maakte ik telkens een schets van te doorkruisen straten en lanen ; na zekere tijd was ik de toestand meester en kon ik gerust over straat gaan en zelfs aangesproken worden door mensen die de weg vroegen.

« TURMAC »

Sint-Job behoorde tot de wijken die regelmatig door dieven werden bewerkt, vooral het gedeelte aan het Zoniënwood ; dit kwam door de ligging, want na hun slag konden de rekels gemakkelijk spoorloos verdwijnen of hun buit verbergen tussen het struikgewas in het Zoniënwood.

Toentertijd werd de politie wekelijks op de been gebracht ten gevolge van huisdiefstallen ; telkens bleek dat men te doen had met dezelfde boef, die de gewoonte had ter plaatse twee sigaretten van het merk “Turmac” te roken en de peukes achter te laten. Wij hadden hem dan de naam “Turmac” gegeven.

De politiekommissaris drong op meer oplettendheid aan en vermeerderde de patroeljes te voet en per fiets.

Op zekere dag ontmoette een inspekteur, op tram 10 aan terminus

Diesdelle, een flinke jonge man, licht gekleed en geschoeid met pantoffels en drager van een groot pak, gewikkeld in een zwarte doek. Het was een toeval dat een agent de eerste tram nam om vijf uur ‘s morgens in de richting Ukkel-Brussel. De inspekteur was rustig op de tram gestapt en verroerde geen vin, niettegenstaande hij het een vreemd geval vond die man op de tram en zo vroeg in de morgen. Het kwam er nu op aan zo dicht mogelijk bij het politiebureau te geraken en hulp te bekomen van een kollega om de verdachte op te brengen voor identificatie. Nu moet u weten dat tram 10 het Sint-Jobplein voorbijkomt en dat het politiebureau daar gelegen is. De inspekteur wist dat zijn kollega’s hun diens eindigden om 5 uur en dat er zeker een of twee dezelfde tram zouden afwachten om naar huis te gaan. Hij deed dus of hij niets had bemerkt en toen de tram op het Sint-Jobplein aankwam, stapten drie agenten op de tram. Na twee, drie woorden uitleg werd de verdachte, onder goede bewaking, naar het politiebureau gebracht om onderhoord te worden. Het pak bevatte zilverwerk en juwelen waarvan hij aanvankelijk de herkomst niet wilde opgeven. Toen zijn zakken werden leeg gemaakt, kwam een pakje sigaretten, merk Turmac, te voorschijn. Het onderzoek werd met volle ijver voortgezet en verschillende diefstallen werden opgehelderd.

De verdachte, “Turmac”, bekende alles, en Sint-Job bleef gedurende zes maanden gespaard.

“Turmac” werd ter beschikking van de Prokureur des Konings gesteld en daarna flink gestraft.

(Wordt vervolgd.)



Pakje van sigaretten “Turmac” (turkse en macedonische tabak).

Vie du Cercle

Les Journées du patrimoine (17 et 18 septembre 2011)

Comme signalé dans notre précédent numéro, le Cercle a choisi de présenter le site du Neckersgat à l'occasion de ces journées du patrimoine, organisées sur le thème de la restauration des monuments. Nous avons d'abord installé une petite exposition dans les bâtiments de l'ancien Institut National des Invalides, aujourd'hui home du CPAS d'Uccle (sous le nom de Domaine de Neckersgat). Avec l'accord de la direction, nous avons choisi de nous installer dans l'entrée de l'ancien château qui est à l'origine du complexe actuel. Nous en avons profité pour faire découvrir ce qu'il reste de ce château (en réalité une "campagne" du milieu du XIX^e siècle) englobé dans les bâtiments actuels. Nous avons aussi attiré l'attention sur la chapelle de l'Institut qui rappelle celle qui, à Küssnacht, au bord du lac des Quatre Cantons, en Suisse, perpétue la mémoire de la reine Astrid tragiquement

décédée en 1935. Après un petit exposé et un tour dans l'ancien Institut, les visiteurs étaient invités à se rendre à l'extérieur et à traverser le parc très boisé, agrémenté d'un étang, qui descend jusqu'à la vallée du Geleytsbeek. Ensuite, en empruntant le chemin de Keyenbempt, ils rejoignaient le moulin de Neckersgat, but de la promenade. Ils ont pu constater sur place l'avancement des importants travaux de rénovation dont font l'objet le moulin et ses dépendances. Un seul regret, l'utilisation de tuiles neuves pour le toit au lieu de tuiles de récupération. Ce qui ne donne pas un aspect restauré mais plutôt reconstruit.

Malgré le temps maussade de ce weekend, les visites se sont déroulées agréablement, grâce surtout à un public curieux et intéressé. Il faut reconnaître que pour se rendre au Neckersgat, site remarquable mais à l'écart de tout, le visiteur doit faire preuve d'une solide motivation. Nous avons compté environ 25 participants le samedi et près de 50 le dimanche (pourtant journée sans voiture).



Journées du Patrimoine : La visite commençait par la présentation de l'exposition installée sur les lieux de l'ancien château de Neckersgat (guide : Patrick Ameeuw).

Nous remercions les autorités du CPAS d'Uccle ainsi que le directeur du Domaine pour leur accueil et la liberté d'accès qu'ils nous procurée durant ces deux journées.

Visite aux Archives de la Ville de Bruxelles (16 octobre 2011)

C'est le dimanche 16 octobre qu'une dizaine de membres du Cercle se sont rendus rue des Tanneurs pour y visiter une exposition organisée dans les locaux des Archives de la Ville de Bruxelles. Celle-ci était consacrée à la rénovation de la Grand-Place de Bruxelles et aux trois principaux acteurs qui, dans la seconde moitié du XIXe siècle, ont contribué à sa remise en valeur. Il s'agit de Charles Buls, bourgmestre de Bruxelles, Victor Jamaer, architecte communal, et Alphonse Wauters, archiviste de la Ville. Ce dernier a d'ailleurs écrit des ouvrages qui sont toujours consultés par les curieux et les chercheurs. L'exposition nous a replongés dans le cœur de Bruxelles au milieu du XIXe siècle, grâce à la présentation d'œuvres d'art, de photographies, de dessins et de plans, grâce aussi et surtout à notre guide; Monsieur De



*Archives de la Ville de Bruxelles : M. De Vreughte présente
le buste de Victor Jamaer.*

Vreughte, qui travaille aux Archives de la Ville, et dont les connaissances ont considérablement enrichi notre visite. Nous le remercions encore vivement pour sa belle prestation d'autant plus que celle-ci a été assurée au pied levé.

Fouilles à Ferme Rose

L'article que les archéologues nous ont promis de publier dans la revue *Ucclesia* paraîtra en principe dans notre prochain numéro, en janvier 2012.

Table analytique de la revue *Ucclesia* 2006-2010

Les tables analytiques d'*Ucclesia* paraissent tous les 5 ans. La dernière en date couvre les années 2006 à 2010. Elle a été confectionnée par M. Jean Lhoir, ancien éditeur de la revue et membre d'honneur de notre Cercle. Elle est consultable sur son remarquable site, www.bjl-lhoir.be, qui comprend des tables très complètes depuis 1996.

Les membres intéressés peuvent donc se rendre sur ce site. Ils peuvent aussi, s'ils le souhaitent, s'adresser à notre Cercle pour obtenir une version imprimée. Il est conseillé de téléphoner au préalable (02 376 77 43).

Analytische tafel van het tijdschrift *Ucclesia* 2006- 2010

De analytische tafels van *Ucclesia* worden om de 5 jaar bekendgemaakt. De jongste bestrijkt de jaren 2006 tot 2010. Zij werd opgemaakt door de heer Jean Lhoir, voormalig uitgever van het tijdschrift en erelid van onze kring. Zij kan worden geraadpleegd op zijn merkwaardige site www.bjl-lhoir.be die zeer volledige tafels sinds 1996 omvat.

De leden die belangstelling hebben kunnen deze site dus bezoeken. Zij kunnen

ook, indien zij dat wensen, onze Kring contacteren (02 376 77 43) om een gedrukte versie te verkrijgen.

Nous avons reçu

Un numéro spécial de la revue *Wiluwa* consacré au château de Hinnisdael dit le Slot à Woluwe-Saint-Lambert, à l'occasion des journées du patrimoine 2012. La revue est celle du Cercle d'histoire, d'archéologie et d'architecture des Woluwe dont Clemy Temmerman est présidente. Cette dernière est également l'auteur de l'étude, administrateur de notre Cercle et généreuse donatrice de l'ouvrage.

La plaquette publiée en 1933 par l'Harmonie royale de Saint-Job, connue sous le nom de Xaveriuskring. Elle comprend l'historique de la société depuis ses débuts en 1890 (Historiek der maatschappij : eeste deel). Elle nous a été offerte par Jean De Wulf, ancien administrateur de notre Cercle.

A propos de notre promenade à travers le Merlo, Fonteyntje et Neerstalle - Précision

Il convient d'ajouter à notre précédent compte rendu que le succès de la promenade du Cercle organisée en mai 2011 autour du Merlo et de Neerstalle doit beaucoup à son organisation par Alain Hendrickx. Nous lui en savons gré.

45^{ème} anniversaire de notre Cercle

Le manque de place nous oblige à reporter au prochain numéro l'article consacré au 45^{ème} anniversaire du Cercle.

Cotisations

En cette fin d'année, nous vous invitons à renouveler votre cotisation de membre de notre Cercle. Ses montants s'établissent comme suit :

Membre ordinaire : 10 euros

Membre protecteur : 15 euros

Etudiant : 5 euros.

Les cotisations sont à verser au compte n° 000-0062207-30 (IBAN : BE15 0000 0622 0730) du Cercle d'Histoire d'Uccle, rue Robert Scott, 9 à 1180 Bruxelles.

Les nouveaux membres inscrits à partir du 1^{er} juillet 2011 ne doivent pas payer de nouvelle cotisation.

Merci aussi à tous les membres qui spontanément majorent leur versement.

Lidgeld

We zouden op prijs stellen indien de leden, vanaf

nu hun bijdrage zouden willen storten op PRK nr 000-0062207-30 (IBAN : BE15 0000 0622 0730) van de Geschiedkundige Kring van Ukkel, Robert Scottstraat, 9, 1180 Brussel. De bijdragen voor 2011 blijven als volgt bepaald :

Gewone leden : 10 euro.

Beschermende leden : 15 euro.

Studenten : 5 euro.

De nieuwe leden die vanaf 1 juli 2011 zijn ingeschreven, moeten geen nieuwe bijdrage betalen.

Eveneens dank aan alle leden die spontaan hun storting optrekken.

Nouvelles Brèves

Parution d'un nouvel ouvrage sur Uccle

Notre membre, Yves Barette, fera paraître ses *Flâneries dans Uccle d'hier à aujourd'hui*. De format A4, abondamment illustré, il sera vendu au prix de 28 euros.

Nous reprenons ci-après le texte de présentation de l'ouvrage. Il invite le lecteur à une promenade tout en photographies au long des rues et chemins d'Uccle. Le fil conducteur de cette balade est la comparaison de mêmes lieux photographiés à plusieurs dizaines d'années d'intervalle. Rayonnant autour de ces lieux en évitant les poncifs, l'auteur ajoute l'anecdote à l'image pour faire découvrir la commune chère à son cœur sous des aspects peu connus. L'iconographie est ainsi riche de plus de quatre-vingts documents inédits.

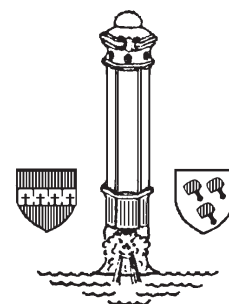
Considérant l'étendue du territoire d'Uccle, l'auteur a divisé son ouvrage en quatre volumes. Le premier verra le jour le 25 novembre et mènera le lecteur dans les quartiers méridionaux, ceux où une relative ruralité subsiste encore, pour le plus grand plaisir des promeneurs et amoureux de la nature.

C'est donc à un travail de longue haleine auquel s'est attelé l'auteur, au terme duquel il espère : "*que nombreux seront ceux qui auront retrouvé un parc, une rue, une maison où étaient restés accrochés quelques lambeaux d'une mémoire déchirée par la course effrénée du temps...*"

Membres d'honneur

(par ordre d'octroi du titre)

M. le Pasteur Emile Braekman, fondateur et ancien administrateur
M. André Gustot, ancien administrateur
M. Jean Deconinck, fondateur, ancien administrateur et vice-président
M. Paul Martens, ancien administrateur
M. Michel Maziers, ancien administrateur et vice-président
M. Jacques Lorthiois, administrateur et ancien vice-président †
M. Henry de Pinchart de Liroux, ancien administrateur
Mme Monique Van Tichelen, ancien administrateur
M. Jacques-Robert Boschloos, ancien administrateur
M. Jean-Pierre De Waegeneer, ancien administrateur et trésorier
M. Raf Meurisse, ancien administrateur
M. Jean Lhoir, ancien éditeur d'Ucclensia



Ouvrages édités par le cercle

Les ouvrages ci-après restent disponibles et peuvent être obtenus au siège de notre cercle :

Monuments, sites et curiosités d'Uccle - 3e éd. (2001)	6 euros
Histoire d'Uccle, une commune au fil du temps	4 euros
Les châteaux de Carloo	5 euros
Le Kinsendael, son histoire, sa flore, sa faune	2 euros
La chapelle de Notre-Dame de Stalle	2 euros
Le Papenkasteel à Uccle	1 euro
Toponymes d'Uccle - Ukkelse plaatsnamen	1 euro

Editeur responsable : Jean Marie Pierrard, 9 rue Robert Scott, 1180 Bruxelles

